



COMITE TECHNIQUE LOCAL du 22/11/2022

L'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels étaient présentes lors de ce CTL.

La CFTC met l'humain au cœur de son action. C'est pourquoi elle était présente lors du groupe de travail du mardi 11 octobre 2022.

Présentation du DUERP et du PAP

Pour la CFTC, le DUERP et le PAP donnent une image fidèle des difficultés et des attentes au plan matériel, organisationnel et psychologique des agents au cours de l'année écoulée.

L'analyse par la CFTC DGFIP LOIRET de l'adéquation entre les situations d'exposition aux risques et les mesures proposées conduit aux conclusions suivantes :

- De nombreuses situations, se rapportant à des **problèmes matériels** présentant des risques sont évoquées par les services implantés à la cité Coligny. La réponse apportée n'est ni immédiate ni définitive car elle est liée à la réalisation du programme 348 de rénovation de la cité Coligny ;
- Les agents font part des troubles récurrents liés à **l'utilisation des écrans** : inconfort visuel et **troubles musculosquelettiques** ainsi qu'à la **qualité du nettoyage** des locaux. Les réponses apportées par la direction sont identiques depuis de nombreuses années mais pas suffisantes dans la mesure où les problèmes soulevés sont invariablement les mêmes ;
- Sur les plans **organisationnel et psychologique**, les agents sont unanimes et expriment, sous la rubrique « exigence au travail », leur **lassitude** due à la **surcharge** de travail, le **manque d'effectif** ou d'effectif formé et les conséquences du NRP sur leur organisation de travail.

Dans la rubrique « **exigences émotionnelles** », les agents font part de leur souhait :

- de ne plus travailler dans l'urgence et le stress,
- de pouvoir avoir le temps d'absorber la charge de travail post NRP,
- d'être **soutenus** lorsqu'ils sont agressés par des usagers toujours plus exigeants et toujours moins respectueux,
- de voir les relations entre collègues revenir à un niveau « normal » et non plus se déliter comme cela est le cas depuis le début de la pandémie,
- d'avoir une visibilité à moyen terme sur l'avenir de leurs missions – ce qui passe par une meilleure communication.

Les solutions préconisées par la direction se résument à l'octroi d'agents de l'EDR (service en sous-effectifs) dans la mesure du possible, la priorisation des tâches par le chef de service et l'organisation de réunions de service.



Pour la CFTC, il convient d'être vigilant sur la teneur de ces messages. Dans quelques semaines, la facture imposée des suppressions d'emplois dans le département contribuera à renforcer le mal-être des agents dans un département déjà en sous-effectif chronique (43 vacances d'emplois au 1-9-2022 avec pourtant des services en net sureffectif). La CFTC dénonce les suppressions d'emplois à marche forcée à la DGFIP afin de financer le programme informatique de la DGFIP au détriment des agents qui constatent la perte du sens du service public et de visibilité sur l'avenir de leur métier.

Par ailleurs, la communication et le dialogue dans les services en général sont largement perfectibles.

Par ailleurs, la CFTC a interpellé la direction sur le sujet de l'isolation de certains bâtiments et leur impact sur les conditions de vie au travail des agents concernés.

La CFTC DGFIP Loiret a élaboré un questionnaire qui a été diffusé à l'ensemble des agents qui ne sont pas impactés par le programme 348. Les agents des sites de Montargis et d'Orléans Sud ont répondu massivement à ce questionnaire. Globalement, les agents ont souffert de la chaleur dans leurs bureaux qui ne sont plus adaptés pour leur garantir des conditions de travail acceptables.

Les agents demandent que des investissements adaptés soient réalisés sur les sites comme l'achat de systèmes de climatisation passifs respectueux de l'environnement et la pose de stores adaptés ou tout autre matériel qui permettra d'éviter une hausse des températures. Les solutions préconisées par la direction dans le PAP ne peuvent être acceptables lorsqu'elles se réfèrent à l'achat de brumisateurs ou bien d'adaptation des horaires ou de recours au télétravail. Les agents estiment majoritairement que l'adaptation des horaires est incompatible avec des obligations parentales (scolarité, garde d'enfant ...) et que la proposition de terminer à 15H en pleine chaleur (13H au soleil) n'est pas pertinente.

Pour la CFTC, le recours au télétravail ne saurait servir de palliatif à un déficit d'équipement de nos locaux : le télétravail doit être choisi par l'agent dans l'esprit de trouver un équilibre entre vie-privée et vie professionnelle. La CFTC a demandé à la direction d'approfondir le sujet de l'équipement des locaux dont l'isolation laisse à désirer avant la fin du printemps prochain et la hausse des températures annonciatrices de la canicule de l'année 2023 afin d'améliorer la qualité de vie des agents sur les sites pour lesquels aucune intervention n'est programmée.



➤ Sur le site d'Orléans Sud

Suite à nos échanges de ce jour, la Direction locale va prendre contact dans un premier temps avec le propriétaire du site d'Orléans sud afin de demander le changement des stores.

Vos élus CFTC ont demandé qu'un parc de rafraichisseurs d'air soient mis à disposition des sites qui sont le plus impactés par les fortes chaleurs.

➤ Pour le site de Montargis

Un projet est actuellement en cours de réalisation concernant les ouvrants, les joints d'étanchéité et les stores.

La Direction a expliqué la complexité du montage des dossiers qui doivent ensuite être validés par la DGFIP qui prend en compte les données chiffrées des travaux ainsi que le rapport gain énergétique. Aussi, les travaux de réhabilitation des locaux entrent dans le panel rénovation de France Relance.

La CFTC DGFIP locale a aussi soulevé les problématiques relatives au chauffage et a demandé à ce que les révisions des chaudières soient faites dès l'été afin de pallier les surprises de dernières minutes. La Direction contactera le professionnel en amont mais ne garantit pas la disponibilité de l'artisan, ni l'absence de pannes non liées à la chaudière, à 3 mois de l'hiver.

Dans ce contexte, la CFTC a demandé à ce que les agents puissent disposer du parc de chauffage d'appoint centralisé à la DRFIP et de remplacer les chaudières vétustes.

Enfin, la CFTC a de nouveau rappelé à la direction que l'exercice du DUERP (tous les 2 ans) doit OBLIGATOIREMENT s'exercer dans tous les services avec l'ensemble des agents et non pas être la remontée des seuls encadrants!

« Grand remue méninges Loiret »(GRM)

Le GRM a permis la collecte des propositions émanant des agents afin d'élaborer une synthèse tant au niveau national qu'au niveau local. Ces documents sont consultables sur ULYSSE.

La synthèse nationale devrait être intégrée au prochain contrat d'objectifs et de moyens de la DGFIP pour mise en application.

Le document de synthèse local est consultable sur ULYSSE 45 et commence à être appliqué, notamment sur l'item « attractivité » (participation des agents de la DRFIP à divers salons ou Université...).



Pour certains objectifs, la CFTC DGFIP Loiret estime qu'une réflexion aurait dû être engagée bien avant le « remue-méninges » par exemple :

- En matière de télétravail, le sujet est évoqué de manière récurrente depuis le début de la pandémie de COVID 19 soit mars 2020. Pour rappel, la CFTC DGFIP Loiret précise que le télétravail n'est pas une variable d'ajustement et reste un choix libre de l'agent.
- En matière de communication, le déficit important de communication vers les agents est rappelé fréquemment par la CFTC DGFIP Loiret depuis des années sans qu'il ne soit constaté des améliorations substantielles. La CFTC DGFIP Loiret déplore ce manque de réactivité et réitère sa demande d'une communication rapide et transparente pour l'ensemble des agents.

Point d'actualité sur la réalisation du fonds d'amélioration des conditions de vie au travail

Les livraisons sur les différents sites se poursuivent.

Concernant les espaces de détente extérieurs, la Direction locale indique que des parasols pourront être financés afin de compléter l'achat des tables.

Concernant les séances de relaxation, des transferts entre sites auront lieu sans que les personnels n'aient à se déplacer afin d'utiliser le budget (du Martroi vers Coligny par exemple).

Les crédits budgétaires non-utilisés (**environ 17000 euros...**) seront alloués au programme de « végétalisation » des espaces de travail en supplément pour boucler le budget.

Questions diverses

Gestion publique : fin de la Responsabilité Personnelle et Pécuniaire des comptables publics au 31-12-2022.

M.SALAUN indique que la DGFIP n'a toujours pas publié à ce jour les instructions pour l'application au 1er janvier 2023. Concernant les allègements de procédure en matière de dépenses, il indique que les SGC ne verront pas au 1-1-2023 de suppressions d'emplois pour ce motif en particulier.

Vos élus CFTC défendent vos droits et vos conditions de vie au travail par leurs actions concrètes auprès de la Direction.

Voter CFTC, c'est faire le choix de la réactivité et de l'écoute des agents de terrain.

La CFTC s'engage pour vous !